

La Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées est ouverte à signature depuis le vendredi 30 mars 2007. Les personnes handicapées bénéficient enfin d'une référence particulière au sein des textes contraignants du droit international mondial.

Cependant, pour entrer en vigueur, les Etats doivent le ratifier et donc s'engager à respecter le traité. Dans cette convention, les Etats reconnaissent le droit des personnes handicapées à un logement adéquat. Mais, cette Convention n'est toujours ratifiée par la Belgique...

Altéo - qui défend les droits des personnes handicapées - vient de clôturer une enquête sur l'accès au logement des personnes moins valides menée pendant 2 ans. Il en résulte qu'accéder à un logement est un parcours semé d'embûches. Etat des lieux.

Tout commence par la recherche du bien à louer ou à acheter. Consulter les annonces sur papier et sur le web ([en raison des sites web inaccessibles](#)), se rendre sur place pour visiter les logements : autant de démarches qui nécessitent un accompagnement quand est une personne limitée dans ses mouvements ou dans ses capacités visuelles.

Une fois trouvé le logis idéal, la question financière n'est pas des moindres. Le propriétaire rechigne parfois à accepter un locataire dont le revenu (allocations) est insaisissable. Le banquier est souvent tout aussi réticent à accorder un prêt. Pourtant, la loi anti-discrimination du 10 mai 2007 s'applique dans ces 2 cas. [1]

Hormis si le logement est parfaitement adapté à son handicap, ce qui est quand même plutôt rare, il faut bien sûr continuer à se battre. Portes trop étroites, pente trop raide, compteur électrique trop haut nécessitent quelques aménagements dont les coûts sont élevés.

En toile de fond, Altéo asbl dresse un constat sur le logement qui va bien au-delà des besoins des personnes malades ou handicapées. Dans un parcours de vie, l'âge ou la venue d'un handicap change radicalement la façon d'habiter son logement. Les quelques marches astreignent la personne âgée à habiter son rez-de-chaussée. Les volets manuels ne s'ouvrent plus avec autant de facilité.

Et, si on repensait le logement ?

Si tous les nouveaux logements étaient construits de telle manière modifiable à moindre coûts pour une personne en situation de perte de mobilité, ce serait une avancée bénéfique pour tous. Non, ceci n'est pas un rêve inaccessible ! En France, les associations de personnes handicapées ont ainsi obtenu que dans toutes les nouvelles constructions les balcons soient d'emblée rendus accessibles. Et ce, dès janvier 2009.

Voici de quoi nourrir les nombreuses revendications d'Altéo en matière de logement. [Ci-joint, cahier de revendications d'Altéo]

Plus d'infos :

<http://www.alteoasbl.be/-Communiqués-de-presse-.html>

<http://www.alteoasbl.be/Journee-Europeenne-de-la-Personne.html>

Altéo asbl

mouvement social de personnes malades, valides et handicapées
chaussée de Haecht, 579/40 - 1031 Bruxelles

tel : 02.246.42.26

<http://www.alteoasbl.be>